

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 12 mai 2015

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 8 membres excusés

Le quorum est atteint: 85%

Excusés
Olivier Barras
Pierre-François Charmillot
Christian Hay
Mirka Lessi
Nicolas Mivelaz
Jean-Pierre Magnin
Jean-Pierre Roland
Paul Veyrassat

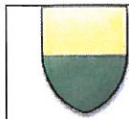
Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 3 mars 2015.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité : communiqué N° 32.
4. Préavis municipal 2011-2016 / No 61 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales – Rapport de la commission et prise de décision.
5. Préavis municipal 2011-2016 / No 62 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle – Rapport de la commission et prise de décision.
6. Préavis municipal 2011-2016 / No 63 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports – Rapport de la commission et prise de décision.
7. Préavis municipal 2011-2016 / No 64 – Modification des statuts de l'ASPAIRE – Rapport de la commission et prise de décision.
8. Postulat D. Vanthier & Consorts «Circulation poids lourds dans la Grand-Rue».
9. Associations intercommunales et Commissions municipales: nouvelles.
10. Divers et propositions individuelles.

En préambule, un diagnostic communautaire relatif aux personnes du 3^e âge de Rolle fait l'objet d'une présentation de la part de représentants de Pro Senectute.

Le président entame la séance par l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Mme Corinne Petitpierre (UDC), en remplacement de M. Christian Hochstrasser (UDC).

Il fait ensuite voter l'ordre du jour tel que présenté, ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.



1. Procès-verbal de la séance du 3 janvier 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président fait part de la démission de M. Charmillot du groupe Rose-Vert et de son affiliation au groupe Vert Libéral. Le Préfet, qui a été contacté à ce propos par le Président, n'a pas soulevé d'objection à ce transfert.

Il informe ensuite que Mme Rea a quitté le groupe UDC et siègera désormais au Conseil en tant que conseillère indépendante sans étiquette. Se pose donc la problématique d'un groupe qui n'atteint pas le minimum de 5 membres pour la représentation dans les commissions. Le Président propose aux chefs de groupes une rencontre afin de discuter de cette question, mais d'après lui on pourrait considérer que les membres UDC faisant partie d'une commission peuvent y rester.

Il annonce ensuite que M. Bréchon lui a remis une pétition du Conseil relative à la couleur des façades des bâtiments Migros. M. Micello se dit surpris par l'intitulé de cette pétition car de quel Conseil s'agit-il ? En tout cas il ne voit pas comment on peut engager le nom du Conseil communal si tous les conseillers ne sont pas signataires. Le Président estime que cette pétition, malgré son titre, n'engage que les signataires.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon annonce que le 18 mai, le Service de l'énergie tiendra une séance d'information au sujet de l'énergie et de la mobilité. Cette séance fait suite à un sondage effectué auprès des entreprises et des régies immobilières rolloises, le but étant de les engager à entreprendre un diagnostic énergétique de leurs bâtiments. Il s'agit d'une séance publique.

Le Syndic informe que la Société coopérative d'habitation va organiser une présentation publique de son projet au Maupas en date du 20 mai, en présence des architectes qui présenteront leur futur bâtiment.

Il annonce ensuite que les municipalités des communes d'Essertines sur Rolle, de Tartegnin et de Rolle se sont rencontrées en date du 28 avril et les deux communes non rolloises ont alors fait part de leur désir de rapprochement avec Rolle en vue d'une éventuelle fusion. Lors de cette rencontre, chacun a fait part de ses visions pour le futur et les discussions vont se poursuivre avec comme objectif de préparer un projet pour la prochaine législature.

M. Echenard annonce que la pose du granit de la Grand-Rue progresse bien et qu'une avance de 5 semaines sur le planning est constatée. Les trottoirs « Jura » se posent de manière très efficace. Au début juin, le bas de la rue du Temple sera ouvert dans les deux sens pour remonter depuis la Grand-Rue. Ceci permettra de faire les travaux du giratoire côté ouest qui reliera la route de Genève, la rue du Port, la place de la Harpe et la Grand-Rue. Ces travaux impacteront passablement la circulation et des déviations seront mises en place. Une séance d'information publique est agendée le 16 juin et les rollois en seront informés par un tous-ménages.

4. Préavis municipal N° 61/11-16 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales – Rapport et prise de décision.

Mme Safi, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport amendé et explique qu'il est désiré que les écoles de musique soient reconnues par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique et par la ville de Rolle sous réserve qu'elles soient domiciliées sur la commune.

Le Président ouvre la discussion sur les amendements qui sont regroupés.

M. Guisolan, en s'intéressant à la FEM, a pris connaissance de la liste des écoles qui la constituent et a remarqué une grande similitude entre les types d'établissement et les styles de musique qu'elles proposent. Il y a l'EMRE - Ecole de Musique de Rolle et environs – et le COV – Conservatoire de l'Ouest Vaudoise – qui sont d'excellentes écoles proposant un cursus de type classique. En dehors de celles-ci, il y a de plus petites écoles qui souhaitent s'installer à Rolle.



Elles enrichissent l'offre de l'enseignement musical avec une panoplie de cours et un savoir-faire professionnel. Elles ont une approche de l'apprentissage plus ludique, avec des répertoires modernes et des méthodes interactives. Les tarifs sont les mêmes que ceux des écoles traditionnelles et elles attirent des jeunes qui recherchent un environnement et un cursus différents. Le but des amendements est d'élargir l'éventail des établissements reconnus par la FEM et de donner la possibilité à la commune de subventionner des élèves dont les parents ont des revenus modestes pour d'autres types d'écoles que ce qui est possible aujourd'hui. Par rapport à la LEM qui demande une participation par habitant de Fr. 7.50/an, qui va évoluer jusqu'à Fr. 9.50/an en 2017, ce qui constitue un budget de Fr. 45'000.- cette année, la Municipalité a évalué un budget de Fr. 12'800.- pour 69 élèves dans les deux écoles principales citées. Il estime à une vingtaine d'élèves supplémentaires ceux qui pourraient rejoindre les ayant-droits, ce qui implique une augmentation du budget de Fr. 3'700.- annuels, ce qui resterait dans une proportion raisonnable pour un réel potentiel d'ouverture pour les jeunes musiciens rollois.

M. Micello reprend les arguments de M. Guisolan et précise que les écoles qui font partie de la FEM ont dû remplir un cahier des charges assez précis. Un point important est que les enseignants de ces écoles doivent être titulaires d'un diplôme HES. Si cette liste a été établie, c'est pour que les élèves puissent bénéficier du meilleur enseignement possible. Le cursus proposé par ces écoles est un cursus cantonal qui est réglé par des examens cantonaux avec délivrance d'un certificat amateur de fin d'études qui ouvre la porte aux conservatoires professionnels, ceci dans tous les styles de musiques. Il est favorable au subventionnement mais pas aux amendements. Il trouve que ce serait donner une grande faculté de jugement à la commune de Rolle pour savoir à quels établissements accorder le remboursement des frais d'écologie. Le travail pour la commune serait conséquent alors que le cadre existant est tout à fait suffisant.

M. Bréchon souhaite écouter le point de vue la Municipalité.

M. Jaquet se demande, comme M. Micello, sur quels critères se baser pour reconnaître telle ou telle formation dans telle ou telle école, durant quelle durée, etc. Il y a tout un règlement qu'il faudrait établir pour définir un nouveau cadre de subventionnement. Pour l'instant, la Municipalité laisse le Conseil juger de la pertinence de la proposition d'amendement.

Mme Bermejo Dubois est convaincue par les arguments de M. Guisolan et pense que la qualité des enseignants ne dépend pas de leur appartenance à telle ou telle école. Elle prône l'ouverture à d'autres types d'enseignement moins académiques.

Mme Safi ajoute que l'idée des amendements est d'ouvrir des portes supplémentaires à la culture. Par exemple, le COV n'a pas de salles de cours à Rolle ce qui contraint les parents à véhiculer leurs enfants. S'il y a des écoles de musique qui s'ouvrent sur le territoire communal, c'est une ouverture supplémentaire à la culture et à la musique pour les enfants rollois.

M. Haldimann rappelle à M. Micello que la loi indique des minima à respecter mais qu'elle n'empêche pas la commune d'être proactive dans sa politique culturelle.

M. Guisolan se demande si la priorité des jeunes musiciens est d'obtenir le certificat cantonal; certes pour ceux qui désirent se lancer dans une profession en lien avec la musique, mais la plupart des jeunes ont simplement envie d'apprendre la musique et d'en jouer. L'engagement financier pour la commune est mineur et permettrait une ouverture musicale plus large.

Le Président referme la discussion et fait voter sur l'amendement portant sur les articles 2, 3 et 8 du règlement. Le vote est le suivant: 20 oui, 14 non, 12 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le 2^e amendement (tableau barème subventionnement) et la referme après les explications de Mme Safi. Le vote qui s'ensuit montre que l'amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Deruaz demande si, dans le contexte de l'article 2 où il est question de l'octroi du subside communal, les études supérieures doivent concerner le domaine de la musique, et si un apprentissage est considéré comme faisant partie des études supérieures.

M. Guisolan répond que l'article concerne tous types d'études et il laisse à M. Jaquet le soin de répondre au deuxième point.



M. Jaquet ne peut répondre à la question même s'il considère qu'un charpentier fait des études supérieures.

Le Président propose de se conformer au libellé AVS/AI et d'autres, qui lient les étudiants et les apprentis.

Le Président ferme la discussion et fait voter sur le préavis N° 61; ce préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 61 de la Municipalité du 5 février 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le règlement communal amendé concernant le subventionnement des études musicales.

Le Préavis N° 61 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 12 mai 2015

5. Préavis municipal N° 62/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle – Rapport des commissions et prise de décision.

Mme Byrne Garelli prend la parole afin de saluer le travail de la commission ad hoc et de la Commission des finances qui ont accordé beaucoup de temps à ce préavis en allant dans les détails et au fond de la réflexion, entre autre avec elle-même et le syndic. Or, depuis la semaine précédente, la Municipalité entend les échos d'une certaine agitation dans les esprits des membres du Conseil. D'aucuns brandissent des menaces politiques, ce que déplore la Municipalité. Une des remarques entendues est « pourquoi tant d'empressement avec ce projet », ce qui ne manque pas d'interloquer... Le premier crédit d'étude voté pour l'extension du port ouest date de 1989 pour un montant de Fr. 100'000.-. Les premières séances ont été tenues dès 2000 avec la commission consultative du port pour identifier le projet, l'amener à maturité et aboutir à la demande en 2009 d'un crédit d'étude pour conduire le port au niveau du PPA. Ce PPA a été voté par ce Conseil en 2012. Aujourd'hui d'aucuns remettent ce projet en question alors que c'est un bon projet. Ceux qui ont l'honnêteté intellectuelle nécessaire l'admettent; il est solide au niveau financier, solide au niveau de sa planification, le permis de construire est en vigueur et le préavis qui l'accompagne définit une nouvelle façon de financer les travaux. La Municipalité a tenu à épargner, dans la mesure du possible, les propriétaires des petits bateaux en instaurant un droit de boucle, et l'argent versé au titre de ce droit de boucle est remboursé le jour où le propriétaire du bateau cède sa place. Sous la menace ce soir de l'éventuel refus de ce projet, la Municipalité considère que le niveau de la discussion est inadéquat. Face à une telle agitation, il est important que chacun reprenne son calme et que les discussions puissent se dérouler dans une ambiance qui n'est pas délétère alors qu'il est en planification depuis 26 ans. Il y a deux manières de tuer le projet; un refus ce soir de la part du Conseil, ou un référendum aboutissant à une votation populaire à l'occasion de laquelle toutes les bêtises pourraient circuler. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite pour ce projet qui est un projet pour Rolle? C'est l'une de nos dernières parcelles d'autonomie communale car les autres nous sont imposées (facture sociale, écoles, etc...). Pour le port, nous sommes en présence d'un investissement financier où les locations couvrent les dépenses. A titre d'exemple chaque année, grosso modo, depuis 2007 nous avons dépensé en facture sociale et en péréquation l'investissement du port.

Afin de s'assurer des bonnes conditions des débats sur ces préavis, la Municipalité va inviter les chefs de groupes à une séance afin d'établir un calendrier de travail pour aller de l'avant. Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de retirer les préavis 62 et 63 de la discussion de ce soir.



6. Préavis municipal N° 63/11-16 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports – Nomination d'une commission.

Voir point 5.

7. Préavis municipal N° 64/11-16 – Modification des statuts de l'ASPAIRE – Rapport de la commission et prise de décision.

Mme Truc Brenneisen, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond et la reforme pour passer au vote qui montre que ce préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 64 de la Municipalité du 13 mars 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De ratifier la modification des statuts de l'ASPAIRE telle que déjà acceptée par le Conseil Intercommunal de l'ASPAIRE dans sa séance du 20 mars 2014.

Le **Préavis N° 64** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 12 mai 2015

8. Postulat D. Vanthier & Consorts «Circulation poids lourds dans la Grand Rue».

Mme Tecon entame la discussion en rappelant que l'interdiction n'est simplement pas possible vu l'absence de déviations dignes de ce nom, et ce n'est pas faute d'avoir essayé auprès du voyer cantonal. Selon la hiérarchie des routes cantonales, cette route-là fait partie du réseau principal et fait partie également d'itinéraires et des transports exceptionnels. Il est donc impossible d'y interdire les poids lourds. La Municipalité entend bien la requête et partage cet avis qui est de dire qu'il faudrait préserver la Grand Rue des poids lourds. Il y aura une déviation sur l'ouest, à partir de la route de Gilly, ce n'est pas une route de déviation pour les poids lourds et elle n'est pas faite pour ça, et ça voudrait dire que des travaux très importants et onéreux devraient être effectués. Côté Est il n'est pas certain que les riverains de l'avenue Châtelain soient ravis que tout le trafic poids lourds emprunte leur route. Et comment faire pour inciter les routiers à ne pas traverser la ville de Rolle mais à transiter par Bursinel ce qui serait aussi très dommageable pour cette commune. Elle répète qu'aucun itinéraire de déviation propice et possible n'est envisageable.

M. Vanthier a constaté que le trafic poids lourds utilise certains autres itinéraires que leur dictent leur GPS. Pourquoi ne continueraient-ils pas à le faire au lieu d'emprunter la route de Gilly et quelques autres. Il pense qu'il faudrait tout de même étudier et regarder ce qui se passe à l'heure actuelle, quelle est la situation et quelle est la fluidité du trafic poids lourds avant de dire que le Canton ne voudra pas.

Mme Tecon a déjà eu des contacts avec le Canton, ce qui lui permet de confirmer ce qu'elle a dit précédemment. Une interdiction de circulation pour les poids lourds à la Grand Rue n'est pas possible, mais elle n'a pas de problème pour aller de l'avant avec ses contacts et ses prises de renseignements auprès du Canton s'il le faut vraiment.

Le président ferme la discussion et ouvre le vote sur la prise en considération de ce postulat. Ce postulat est refusé par 24 non, 7 oui, 11 abstention.



9. Associations intercommunales – Nouvelles.

Le Président mentionne des propositions de nominations à l'ASPAIRE : Mme Petitpierre (UDC) en remplacement de M. Hochstrasser (UDC), et M. Fluhr (PLR) en remplacement de M. Peter (PLR). Ces propositions sont validées par vote à mains levées et acclamations.

M. Lecoultre relate l'assemblée du Conseil Intercommunal du SIDERE du 30 avril 2015 qui devait se prononcer sur les préavis concernant la construction d'un nouveau réservoir de 2500 m³ et de plusieurs conduites entre ce réservoir et les villages de l'Ouest.

Les explications de l'ingénieur en charge du service des eaux ont eu un effet rassurant. Ces travaux répondent à un plan dressé avant la création du nouveau SIDERE et tiennent compte des dernières normes en matière de sécurité et d'hygiène et leur durabilité est évaluée à 100 ans. L'Assemblée a donc unanimement voté les dépenses présentées avec chaque fois l'autorisation d'emprunter et d'amortir sur 30 ans. Le président a informé que l'élaboration des statuts et règlements du SIDERE sont en bonne voie et qu'il a fallu licencier un fontainier peu satisfaisant. Les conseillers ont applaudi le Comité Directeur et l'ingénieur.

M. Deruaz informe à propos de la modification des statuts du Conseil Régional, qu'une commission du Conseil a été désignée comme vu en début de séance et qu'elle est déjà allée suivre une séance d'information à Gland. Elle fera un rapport à la Municipalité avec des propositions d'éventuels amendements qui seront transmises par la Municipalité au Comité Directeur du Conseil Régional, qui lui statuera sur l'ensemble des amendements reçus, et fera peut-être une nouvelle mouture des statuts qu'il soumettra à son législatif. Une fois ces statuts acceptés, ils reviendront dans les communes. Les conseils communaux renommeront alors une commission (en principe la même), et les conseils pourront à ce moment-là se prononcer mais ne pourront pas amender.

M. Echenard explique qu'il se passera exactement la même chose pour le SIDERE que pour le Conseil Régional, comme vient d'exposer M. Deruaz, car les statuts du SIDERE vont changer à cause de la modification de la Loi sur les denrées alimentaires. Le règlement du Conseil Intercommunal doit également être adapté et tout un travail va se faire. Il précise que le Conseil Intercommunal a validé 4 millions de dépenses pour le SIDERE qui font partie d'un plan général de 23 millions du plan d'investissements prévus par les nouveaux statuts du SIDERE. La commune ne paie plus rien à ce propos car le budget des eaux ne fait plus partie du budget communal; les citoyens paient directement leur consommation d'eau.

M. Jaquet préside une commission de restructuration de l'ARAERE et de l'ASPAIRE car l'objectif mis en route est un rassemblement de ces deux associations scolaires et parascolaires. C'est un processus qui conduira probablement avant la fin de la législature à une nouvelle entité qui représentera ces deux associations qui ont énormément de points communs. Ceci devrait permettre une meilleure visibilité et une rationalisation des coûts.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Rea tient à expliquer, à la presse également, pour quelles raisons elle a démissionné de sa fonction de présidente et de conseillère communale de l'UDC. Elle a reçu une menace d'exclusion au motif que les préparations des séances de groupe n'étaient pas bien faites, or elle n'est plus chef de groupe. Lors de son assermentation en tant que conseillère, elle a promis « justice et vérité » et il lui a été reproché par sa hiérarchie « Côte Ouest » d'avoir abondé dans le sens de Mme Tecon. Depuis mai 2009 elle s'est donné corps et âme au Conseil d'après les principes UDC, et elle ne supporte pas que son caractère affirmé lui vaille le boycott de son parti. Elle ne se laissera pas museler par les menaces. Elle accepte les idées de tous les partis représentés au Conseil et respecte la Municipalité et ses avis. Elle refuse de penser à l'encontre de ses pensées personnelles. Elle quitte le parti également car elle n'est pas respectée dans sa fonction de présidente par certains membres UDC.

M. Schatzmann revient sur les préavis retirés ce soir par la Municipalité et tient à souligner le courage de Mme Byrne Garelli qui mérite le respect des conseillers; il la félicite pour son abnégation et comprend son courroux. En revanche, il n'est pas sûr que le retrait des préavis rendra le climat moins délétère par la suite; il a le sentiment qu'en refusant de discuter ce soir nous avons un peu donné raison à ceux qui brandissent des menaces d'aboutissement à un référendum. La discussion aurait dû avoir lieu malgré tout.



M. Deruaz a une question au sujet de la route des Quatre Communes, même s'il est possible qu'il faille l'appeler différemment prochainement... Lui qui y passe régulièrement constate que son état ne s'améliore pas, hiver après hiver. Qui a effectué les aménagements qui concernent la sécurité des piétons; le Rosey ou la commune ? Il y a un deuxième grillage qui a été posé à environ 1m 20 du premier avec un escalier en contrebas, et une sortie douteuse en haut. Est-ce que cet aménagement est public, privé, s'il est public qui l'a financé, qui l'entretient, et est-ce qu'il respecte les distances aux limites ?

Le Syndic confirme que la route des Quatre Communes est dans un état plus que déplorable; la partie mentionnée par M. Deruaz fait partie du terrain du Rosey et les aménagements sont provisoires. Dans les projets actuels, on a énormément investi dans les routes (Gare, Châtelain, Grand-Rue, etc...) et le dernier gros travail à faire est cette route pour laquelle un projet d'aménagement sera prochainement élaboré avec une bande cyclable et un trottoir.

M. Echenard complète en informant que l'Etat de Vaud est venu avec des embûches pour ce projet de réfection de route à cause d'un cordon boisé qu'il faudra déplacer. Il a fallu faire toute une étude pour rendre compte de l'état de la végétation et des animaux qu'elle abrite, l'idée étant la préservation de la faune et de la flore. Cela a pris un certain temps pour l'étude, la transmission au Canton, le retour, et à présent le projet est reparti au Canton. Le retour est attendu d'ici au début de l'été, le but étant de préparer les soumissions durant les vacances afin d'avoir un préavis à présenter au début de l'automne. Les travaux pourraient débuter fin octobre pour une durée de 2 à 3 mois et il est envisagé de fermer la route totalement sur le tronçon de l'accès au chemin du Rosey – chemin des Cruz pour ne pas devoir faire face à un chantier durant 6 mois. Il faut également y remplacer les collecteurs d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux claires, et le gaz profitera des fouilles pour s'y installer. Cet axe majeur sera donc fermé durant quelques semaines à partir de fin février. Ce projet se trouve dans le pipe-line du dicastère des travaux avec un préavis émis prochainement.

Mme Safi se demande, si par besoin de propreté et de salubrité, on ne pourrait pas demander aux rollois d'acheter des containers verts pour la protection des sacs poubelles qui sont régulièrement éventrés avec pour résultat des immondices jonchant les rues. Avons-nous des nouvelles des oppositions émises pour le plan de quartier Schenk et des informations ce sujet ?

M. Echenard ne proposera pas aux rollois d'acquérir des containers verts car il a pour projet celui de faire poser des containers enterrés. Cette mise à l'enquête va démarrer en automne et ce système existe déjà au Maupas, aux Pépinières ou devant la Migros. C'est le secteur de la Grand-Rue qui sera équipé en priorité ; à la Tête noire des fosses sont en cours de travaux. Les autres quartiers de la commune seront également munis de ces containers enterrés. A relever que certains citoyens n'ont pas encore compris, après 2 ans, que le ramassage s'effectue le vendredi. En dehors de ce jour, la voirie laisse le sac avec un avis de dépôt non conforme et des sacs noirs sont encore déposés et reçoivent également un avis de dépôt non conforme.

Mme Tecon estime qu'il est encore trop tôt pour discuter du dossier Schenk sachant que la Municipalité y travaille énergiquement, mais des nouvelles seront bientôt transmises.

M. Bréchon divulgue une information qui est que les éventuels travaux au Port Ouest débuteront au plus tôt en septembre 2016. Ceci l'amène à dire que ce qui s'est passé précédemment est assez grave et il pense que cela n'a pas dû être facile à vivre pour la Municipalité. Tellement d'années de réflexion sur ce sujet se sont écoulées, et arrivé à ce soir on ne connaît même pas les arguments du comité référendaire composé de 5 personnes. On lit des reflets dans la presse au sujet d'un éventuel référendum. On est en plein dans un levier de pression qui est vraiment malsain. Il est également désolé d'entendre Mme Rea qui évoque les menaces subies. On est en train de vivre des choses incroyables et si on veut motiver nos citoyens à nous rejoindre dans cette salle, l'exemple donné n'est pas le bon. Il faut faire attention aux actes et aux paroles.

Mme Petitpierre revient sur l'intervention préalable de Mme Rea et estime que ses doléances sont à gérer à l'interne et non pas à étaler lors d'une séance du Conseil.

Mme Bermejo Dubois donne des informations sur la séance d'annonce du programme 2015-2016 du Casino en date du 2 juin qui sera suivie d'un apéritif. La participation des conseillers serait très appréciée et serait un signe d'encouragement pour le Casino pour lequel Mme Mermoud fait un travail exceptionnel. Les résultats de la saison écoulée sont très bons et très satisfaisants.



Mme Rea tient à dire que l'on est en démocratie et que chacun a le droit de s'exprimer mais le Président l'incite à ne pas « déballer » en séance ce qui est une problématique interne à l'UDC.

M. Lecoultré, qui a préparé un texte pour fêter l'adoption du fameux préavis relatif au port tient tout de même à le lire, ne sachant quand il sera d'actualité...

M. Paley aimerait des explications complémentaires au sujet du point 8 des communications de la Municipalité, à savoir la LAT qui impose la révision du Plan directeur cantonal vaudois, et désire savoir quelle est son influence sur les futurs projets à développer sur le territoire de la commune.

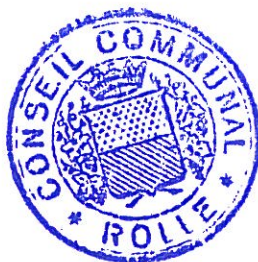
Mme Tecon rappelle que le Plan directeur cantonal qui est entré en vigueur en 2008 a introduit cette notion de SDA qui sont des surfaces à compenser. Cela signifie que chaque brin d'herbe enlevé pour une construction doit être intégralement remplacé. Le calcul de ces SDA est fait par le service du Développement du territoire de l'Etat qui répertorie pour chaque parcelle ce qui est constructible, ainsi que les espaces encore verts et constructibles. Ensuite se fait une évaluation entre 2008, entrée en vigueur du Plan directeur cantonal, et les développements accomplis jusqu'à fin 2014 sous forme de pourcentages; quand on est bon on est à 15%, avec les félicitations du jury, et quand on est au-dessus de 30% on est mauvais et susceptible de recevoir des demandes du Canton pour redonner ces pourcentages de terrains qui ont été développés en plus alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.

Lorsque le document a été reçu du Canton, on y a travaillé et évacué tous les petits bouts de m2 qui correspondaient aux jardins privés et qui n'étaient pas des surfaces qui pouvaient accueillir des constructions, et on est arrivé à un pourcentage pour la commune de Rolle de 32%, ce qui s'agissant d'une petite ville est encore acceptable; il ne sera pas nécessaire de redonner quoi que ce soit. Pour Rolle, qui est un centre régional, le périmètre de centre n'est absolument pas concerné et dans ce périmètre on pourrait encore densifier autant que désiré sans restrictions. Cela ne touche donc que les zones hors périmètre ce qui signifie que les plans de quartiers qui sont en cours de travail ne sont pas touchés; les plans de quartiers Schenk, Buttes-Jardin et Sous Bellefontaine prennent place sur des friches industrielles là où c'est déjà construit, donc aucun problème. Mais tous les hypothétiques projets de développement hors ce périmètre de centre sont à oublier; le projet d'hôtel par exemple ne pourra être réalisé ou on trouve une surface non construite mais placée en zone constructible qu'on redonne à la zone verte en compensation. Des négociations sont en cours actuellement avec le Canton et la Confédération pour que le comptage ne se fasse pas depuis 2008 mais depuis l'entrée en vigueur de la LAT ce qui ramènerait ces pourcentages à des ratios plus ténus.

Le président clôt la séance à 21h50 et donne rendez-vous aux conseillers le 23 juin à 19h00.

Au nom du Conseil communal


Laurent THEODORE
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire